



Distr. générale
29 avril 2025
Français
Original : anglais

**Conférence des Nations Unies de 2025 visant à appuyer
la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 :
conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers
et les ressources marines aux fins du développement durable**

Nice (France), 9-13 juin 2025

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Tables rondes Action pour l'océan

**Table ronde Action pour l'océan n° 3 : Mobiliser
des financements pour les initiatives océaniques à l'appui
de l'objectif de développement durable n° 14**

Document de réflexion établi par le Secrétariat

Résumé

Le présent document de réflexion a été établi en application du paragraphe 24 de la résolution 78/128 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies de 2025 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 (conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) d'établir des documents de réflexion sur chacun des thèmes des tables rondes Action pour l'océan, en prenant en considération les travaux de l'Assemblée relatifs aux océans ainsi que, le cas échéant, les autres contributions dans ce domaine. On s'y intéresse au thème de la troisième table ronde, à savoir « Mobiliser des financements pour les initiatives océaniques à l'appui de l'objectif de développement durable n° 14 ». On fait le point sur les cibles associées à l'objectif de développement durable n° 14 relevant de ce thème, en présentant la situation, les tendances à l'œuvre, les difficultés rencontrées et les perspectives, et ce, sous l'angle du thème général de la Conférence (« Accélérer l'action et mobiliser tous les acteurs en faveur de la conservation et de l'exploitation durable de l'océan »)^a.

^a Les données présentées et les déclarations citées dans le présent document sont tirées de références dont la liste figure à l'adresse suivante : <https://docs.google.com/document/d/1nA8LtEepXPEiR8NjLXUgLv4yUkT0Yuar/edit>.

* A/CONF.230/2025/1.



I. Introduction

1. Alors que la santé de l'océan est essentielle au dynamisme de l'économie océanique, elle est actuellement menacée, tant à l'échelle locale que mondiale, par de multiples facteurs de dégradation, notamment la perte de biodiversité, la surexploitation des ressources naturelles, la pollution et les changements climatiques.
2. En 2016, l'Organisation de coopération et de développement économiques a estimé que la valeur de l'économie océanique doublerait d'ici à 2030. Elle a calculé qu'elle s'élevait à 2 600 milliards de dollars en 2020. Entre 1995 et 2020, l'économie maritime a contribué quelque 3 à 4 % de la valeur ajoutée brute dans le monde et employé environ 133 millions d'équivalents plein temps. Si l'océan était un pays, son économie serait la cinquième du monde. Ces chiffres ne représentent qu'une fraction de ce que l'océan procure chaque année à l'humanité et qu'on évalue à quelque 50 000 milliards de dollars. Et pourtant, notre système actuel d'économie océanique ne prend pas correctement en compte la valeur de nombreux services écosystémiques tels que la protection des côtes, la régulation du climat, la sécurité alimentaire, la nutrition et la stabilisation des écosystèmes.
3. Les industries qui dépendent de l'océan devraient croître considérablement au cours de cette décennie. Cette expansion économique rapide offre des possibilités, notamment en matière de développement et d'emploi. Toutefois, une croissance non durable exercera une plus grande pression sur l'océan, ce qui rapprochera des systèmes océaniques entiers de points de bascule irréversibles. Le maintien du statu quo met gravement en péril la santé de l'océan, les modèles économiques existants et les personnes qui dépendent de l'océan pour leur sécurité économique et alimentaire.
4. Les progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 (conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) et le développement d'une économie océanique durable sont ralentis par un important manque de financement qui s'aggrave. Selon le Forum économique mondial, il faudrait investir 175 milliards de dollars par an pour atteindre l'objectif n° 14 d'ici à 2030 ; et pourtant, on a investi moins de 10 milliards de dollars entre 2015 et 2019. Parmi tous les objectifs de développement durable, l'objectif n° 14 est celui dont la mise en œuvre reçoit le moins de fonds.
5. La reconnaissance généralisée du fait que l'aide publique au développement (APD), bien qu'essentielle, ne suffira pas à atteindre les objectifs mondiaux en matière de développement et de biodiversité a accéléré le recours au financement public pour stimuler l'investissement privé et ainsi obtenir des résultats bénéfiques pour l'océan. Ces dernières années, on a davantage pris conscience qu'il fallait réorienter les flux de capitaux vers des stratégies qui favorisent un océan durable et profitent à la fois aux économies et au milieu marin (la « transition bleue »).
6. Par ailleurs, la gouvernance de l'océan est fragmentée et difficile à gérer, notamment en raison de cadres juridiques et institutionnels traditionnellement sectoriels, du manque de capacités, de la nature transfrontière de l'océan et du fait que près des deux tiers de l'océan se trouvent dans des zones ne relevant pas d'une juridiction nationale. L'absence de cadres de gouvernance adaptés permettant d'assurer une gestion efficace, de fournir les données nécessaires aux dirigeants et aux investisseurs, de déterminer correctement la valeur des services écosystémiques et de fournir des incitations et des mesures d'atténuation des risques a limité les investissements publics et privés en faveur d'une économie océanique durable.

II. Situation et tendances

7. Si l'importance que les écosystèmes marins et côtiers revêtent pour le développement humain et la nécessité d'un financement novateur en faveur de l'océan ont été de plus en plus reconnues ces dernières années, le financement des initiatives liées à l'océan reste, comme décrit ci-dessus, nettement insuffisant pour atteindre les cibles de l'objectif n° 14.

8. On trouvera ci-après certaines des sources de financement qui contribuent actuellement à la santé de l'océan et à l'utilisation durable des ressources océaniques :

9. **Financement public national.** Les dépenses publiques nationales restent la principale source de financements au profit de la nature. Aux termes de la cible 19 b) du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, les pays sont invités à accroître significativement la mobilisation des ressources nationales, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans nationaux de financement de la biodiversité ou d'instruments similaires en tenant compte de leurs besoins, priorités et contexte. Toutefois, les fonds publics sont souvent insuffisants, en particulier dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, et sont soumis aux fluctuations des priorités politiques, aux catastrophes naturelles, aux événements géopolitiques, aux conflits, aux récessions et à d'autres événements qui conduisent à des changements de priorités en matière de dépenses. L'APD peut être utilisée pour mobiliser davantage de ressources nationales publiques et privées, par exemple en soutenant le renforcement des capacités, des politiques budgétaires efficaces, la comptabilisation du capital naturel, les paiements pour services liés aux écosystèmes, les investissements dans des solutions fondées sur la nature, les mécanismes de financement mixte et les marchés du carbone bleu d'une grande intégrité.

10. **Financement public international et finance.** L'APD bilatérale et multilatérale continuera à jouer un rôle essentiel dans la transition vers une économie océanique durable. Aux termes de la cible 19 a) du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, les pays développés, les pays qui remplissent volontairement les engagements des pays développés et les pays en mesure de le faire sont invités à augmenter le montant des ressources financières internationales liées à la biodiversité, y compris l'APD, en faveur des pays en développement pour le porter à au moins 20 milliards de dollars par an d'ici à 2025 et à au moins 30 milliards de dollars par an d'ici à 2030. Les banques multilatérales de développement, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat et d'autres institutions financières internationales mettent au point des solutions innovantes et inclusives pour accélérer l'accès des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, à de nouvelles sources de financement. L'APD peut également jouer un rôle essentiel en attirant d'autres sources de financement, notamment en réduisant les risques et en servant de point d'ancrage pour attirer d'autres partenaires.

11. **Subventions philanthropiques.** Les organisations philanthropiques sont devenues des acteurs importants du financement de l'action pour l'océan, en particulier dans les domaines liés à la conservation du milieu marin. Ces dernières années, elles ont collectivement fourni aux fins de la conservation du milieu marin un montant similaire à celui de l'APD. Elles octroient de plus en plus de subventions pour créer des profils de risque-rendement acceptables et ainsi encourager le secteur privé à investir dans des initiatives bénéfiques pour la nature. Elles contribuent également au renforcement des capacités en matière de gouvernance de l'océan dans les pays en développement et comblent des lacunes critiques en matière de recherche dans le domaine des sciences et technologies marines. [Click or tap here to enter text.](#)

12. **Investissements du secteur privé.** L'intérêt croissant des investisseurs pour l'économie océanique durable offre la possibilité d'utiliser des capitaux privés pour des projets axés sur l'océan. Toutefois, à ce jour, les investissements en faveur d'une économie océanique durable ont été principalement orientés vers quelques secteurs limités, tels que les énergies renouvelables dans les économies développées. Les banques multilatérales de développement, les fonds multilatéraux et d'autres mécanismes de financement internationaux ont un rôle majeur à jouer pour mobiliser les ressources privées. Toutefois, la gestion durable de l'océan reste un domaine d'investissement de niche qui ne s'est pas développé en raison d'un décalage entre les préférences des investisseurs et les possibilités d'investissement.

13. **Paielements pour services liés aux écosystèmes.** Contrairement aux subventions, prélèvements, redevances et autres mécanismes préjudiciables, les paiements pour services liés aux écosystèmes permettent aux usagers de la mer de contribuer à la durabilité de l'océan, qui constitue un élément clé du changement de paradigme qui sera nécessaire pour parvenir à une économie océanique durable. On trouvera ci-après plusieurs tendances qui façonnent le paysage du financement de l'action en faveur de l'océan.

14. **Sensibilisation à l'importance d'une économie océanique durable.** Les pays reconnaissent de plus en plus la valeur économique de la gestion durable des ressources océaniques et les risques considérables qui pèsent sur l'avenir durable de l'économie maritime. Cela aide à susciter de l'intérêt, à renforcer la volonté politique et à favoriser les efforts visant à accroître les investissements en faveur d'une gestion durable de l'océan.

15. **Manque de financement de l'action pour l'océan.** Les besoins de financement de l'action pour l'océan ne cessent d'augmenter sous l'effet de pressions croissantes, notamment en raison de subventions qui nuisent à l'océan et de la volonté d'atteindre des objectifs relatifs à l'océan qui sont ambitieux en matière de développement et de conservation. Bien que les investissements aient augmenté dans les secteurs public et privé, ces gains sont déjà largement dépassés par l'augmentation des besoins de financement, ce qui creuse le déficit de financement.

16. **Subventions préjudiciables.** Une étude récente a révélé que les pays dépensaient environ 2 600 milliards de dollars par an (soit plus de 2,5 % du produit intérieur brut mondial) en subventions préjudiciables, principalement pour les secteurs du pétrole et du gaz, de l'agriculture et de la pêche, qui sont à l'origine de la perte de biodiversité et d'une forte diminution des services écosystémiques. Conformément à la cible 18 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, les incitations, y compris les subventions préjudiciables à la biodiversité, doivent être recensées d'ici à 2025 et éliminées, supprimées progressivement ou modifiées de manière proportionnée, juste, efficace et équitable, et réduites substantiellement et progressivement d'au moins 500 milliards de dollars par an d'ici à 2030.

17. L'Accord sur les subventions à la pêche réglemente les subventions à la pêche ayant des effets préjudiciables en limitant les subventions à la pêche illégale, non réglementée et non déclarée et en interdisant les subventions à la pêche sur les stocks surexploités et à la pêche en haute mer non réglementée. Les initiatives visant à remédier à la surcapacité des pêcheries, associées à des projets visant à créer de nouveaux moyens de subsistance, peuvent contribuer à réduire la nécessité de subventions préjudiciables dans le secteur de la pêche.

18. **Instruments financiers novateurs.** L'accent est de plus en plus mis sur le recours au financement public international, y compris l'APD, pour mettre au point des stratégies financières novatrices en faveur de l'océan. Le financement mixte, les obligations bleues, les conversions de la dette souveraine cotée en bourse détenue par

le secteur privé en mesures en faveur de la nature, l'assurance paramétrique et les investissements à impact font partie d'un nombre croissant de mécanismes de financement conçus pour améliorer la santé de l'océan et garantir l'utilisation durable des ressources marines (voir sect. IV). Ces stratégies montrent que les capitaux privés offrent des possibilités et que l'on attend des solutions novatrices en matière de financement de l'action pour l'océan. De nombreuses organisations multilatérales, y compris les banques multilatérales de développement, ont un rôle clé à jouer à cet égard.

19. Une assurance visant à réduire les risques des investissements dans l'océan. Pour investir dans l'économie océanique durable, il faut une certaine résilience financière pour faire face aux incertitudes environnementales et économiques. L'assurance joue un rôle crucial pour garantir cette stabilité. En atténuant les risques liés aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux difficultés opérationnelles, elle renforce la confiance des investisseurs et favorise les entrées de capitaux à long terme. Elle facilite également un relèvement rapide en cas d'événements indésirables, en assurant la continuité et en réduisant la volatilité financière. L'augmentation rapide de « l'impossibilité d'assurer », que l'on observe dans de nombreuses régions, entraîne une augmentation tout aussi rapide de « l'impossibilité d'investir ».

20. Comptabilité des écosystèmes et solutions fondées sur la nature. La valeur économique des écosystèmes marins et côtiers est de plus en plus reconnue. Le financement de l'action pour l'océan se concentre de plus en plus sur les services écosystémiques et contribue à encourager les investissements qui reposent sur des solutions bénéfiques pour la nature. Par exemple, les projets qui protègent et restaurent les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers marins contribuent non seulement à la biodiversité, mais renforcent également la protection des côtes et la productivité des pêcheries, générant ainsi des avantages socioéconomiques et climatiques.

21. Intégration de la science et de la technologie. Les progrès technologiques, notamment dans la collecte de données *in situ*, les technologies de télédétection et l'analyse des données, renforcent la compréhension des systèmes océaniques et de l'impact que les activités humaines ont sur eux, permettant ainsi une gestion plus efficace des ressources marines. Ces outils peuvent améliorer la prise de décision financière en fournissant des données en temps réel aux investisseurs, aux organismes publics et aux parties prenantes œuvrant au financement de l'action pour l'océan. Toutefois, pour tirer pleinement parti de ces outils, des systèmes de gouvernance de l'océan doivent être mis en place afin de garantir que les processus « science-politiques » soient régis et mis en œuvre de manière efficace. Il convient également d'accomplir des progrès dans le transfert de technologies et de données, en mettant l'accent sur les besoins des pays en développement.

22. Collaboration et partenariats. Les partenariats visant à renforcer le partage des connaissances, le renforcement des capacités et la mise en commun des investissements peuvent aider à mobiliser des fonds en faveur de la transition bleue. La collaboration peut également renforcer la durabilité des projets, améliorer la gestion et instaurer la confiance et la coopération.

23. Les initiatives suivantes, dont certaines sont examinées plus en détail à la section III, contribuent à la transition vers une économie océanique durable :

- Taxonomie européenne des activités durables
- Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat
- Équipe spéciale des informations financières ayant trait à la nature

- Portefeuilles marins et côtiers des fonds verticaux, y compris le FEM, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'adaptation
- Fonds mondial pour les récifs coralliens
- Groupe de haut niveau pour une économie océanique durable
- Ocean Risk and Resilience Action Alliance
- Coalition for Private Investment in Conservation
- Mécanisme de financement du capital naturel bleu (Union internationale pour la conservation de la nature)
- Friends of Ocean Action (Forum économique mondial)
- Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan
- Global Ecosystem Resilience Facility (Willis Towers Watson)
- Capitals Coalition
- Initiative de financement de l'action pour l'océan et plan d'action pour un océan sain (Banque asiatique de développement)
- Fonds d'affectation spéciale multidonateur PROBLUE (Banque mondiale)
- Stratégie pour des océans durables (Banque européenne d'investissement)
- Planet Tracker
- Ocean Stewardship Coalition (Pacte mondial des Nations Unies)
- Cadre d'action pour une exploitation commerciale durable de l'océan (Pacte mondial des Nations Unies)
- Initiative de financement de l'économie océanique durable (Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) avec le secteur financier)
- Défi Innovation Océan (Programme des Nations Unies pour le développement)
- Initiative Kiwa (Agence française de développement)
- Feuille de route pour la transformation bleue (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
- Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales (partenariat avec le FEM)

III. Difficultés et perspectives

24. Les tendances en matière de financement de l'action pour l'océan suggèrent que des milliers de milliards de dollars peuvent être réorientés vers le développement durable et des changements systémiques et durables en faveur de l'océan. Toutefois, plusieurs défis interdépendants doivent être relevés pour libérer ce potentiel et assurer la transition vers une économie océanique durable.

25. La première difficulté est que les cadres politiques n'incitent pas à entreprendre une action mondiale ambitieuse pour améliorer la santé de l'océan et développer une économie océanique durable.

26. L'adoption de cadres politiques internationaux, tels que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, l'Accord sur les subventions à la pêche et l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et

portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, peut inciter à agir et contribuer à un changement systémique et porteur de transformations pour l'océan.

27. Adopté par 195 pays en décembre 2022, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal comprend quatre objectifs et 23 cibles visant à stopper et à inverser la perte de biodiversité. L'accent étant désormais mis sur sa mise en œuvre, les pays doivent veiller à ce que les écosystèmes marins et côtiers fassent partie intégrante de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, qui sont le principal vecteur de mise en œuvre du Cadre.

28. Compte tenu des contraintes de financement international, y compris s'agissant de l'APD, la cible 19 du Cadre mondial de la biodiversité vise à mobiliser 200 milliards de dollars par an en faveur de la biodiversité, toutes sources confondues, d'ici à 2030, en vue de « tirer parti des financements privés, [de] promouvoir les financements mixtes [...] et [d']encourager le secteur privé à investir dans la biodiversité ». Dans le cadre de cette cible, la priorité a par ailleurs été donnée aux plans nationaux de financement de la biodiversité afin d'établir une base de référence pour les déficits de financement de la biodiversité au niveau national, de trouver des solutions de financement et d'élaborer des plans de mobilisation des ressources et des investissements. Ces plans, associés aux plans de financement en faveur de la biodiversité et d'autres éléments du Cadre, tels que la planification de l'espace marin et l'initiative visant à protéger ou à conserver au moins 30 % de l'océan d'ici à 2030, peuvent améliorer la santé de l'océan et contribuer au développement d'une économie océanique durable.

29. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et ses accords d'application définissent le régime juridique qui encadre toutes les activités intéressant les mers et l'océan. La mise en œuvre effective de la Convention et des instruments connexes, tels que le régime de convention de l'Organisation maritime internationale pour la navigation et le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour la pêche, y compris l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, fournit aux gouvernements les bases nécessaires pour élaborer des cadres de gouvernance de l'océan qui tiennent compte de tous les secteurs océaniques.

30. Des cadres efficaces de gouvernance de l'océan sous-tendent tous les efforts de gestion durable de l'océan et de ses ressources, y compris par l'intermédiaire de l'économie océanique et des initiatives de financement. Toutefois, les difficultés persistantes auxquelles les gouvernements se heurtent pour mettre en œuvre les cadres efficacement compromettent leur capacité à gérer durablement l'océan et ses ressources.

31. En juin 2023, les pays ont adopté l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale dans le but d'assurer la conservation et l'utilisation durable de l'océan dans l'immédiat et à long terme. Les zones ne relevant pas de la juridiction nationale couvrent près de la moitié de la surface du globe et les deux tiers de l'océan. Pourtant, à l'exception de la pêche, la coopération et la coordination y sont souvent limitées en termes de gestion des activités humaines.

32. L'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale comprend des dispositions qui devraient renforcer la coopération et la coordination internationales et favoriser une gestion plus intégrée des activités océaniques ainsi que le partage juste et équitable des avantages qui découlent des activités relatives aux ressources génétiques marines des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et aux informations de séquençage numérique sur ces ressources.

génétiques marines. Ce cadre de gouvernance a le potentiel de débloquer des investissements privés en offrant un cadre juridique et réglementaire stable propice au financement de l'action pour l'océan.

33. En outre, un mécanisme financier permettant de fournir des ressources financières adéquates, accessibles, nouvelles, supplémentaires et prévisibles a été établi dans le cadre de l'Accord. Il aide les pays en développement à mettre en œuvre l'Accord, notamment en affectant des fonds au renforcement des capacités et au transfert de technologies marines.

34. L'Accord sur les subventions à la pêche, adopté en juin 2022, constitue un jalon décisif vers la durabilité de l'océan grâce à l'interdiction des subventions à la pêche ayant des effets préjudiciables, lesquelles sont un facteur clé de l'épuisement général des stocks de poissons dans le monde. Il représente une avancée majeure, puisqu'il s'agit de la première cible des objectifs de développement durable à être pleinement atteinte et à l'être grâce à un accord multilatéral.

35. La deuxième difficulté est que malgré l'évolution positive du financement de l'action pour l'océan au cours de la dernière décennie, la santé de l'océan se dégrade et le manque de financement durable s'aggrave.

36. Pour y remédier, on pourrait appuyer les mécanismes et outils de financement existants et en mettre au point de nouveaux qui permettent de reproduire, d'augmenter et d'allouer les investissements à des activités océaniques durables et inclusives.

37. S'il joue un rôle central dans le développement durable de l'économie océanique, le financement de l'action pour l'océan se retrouve limité. Il est fragmenté, manque de coordination et est relégué au second plan au vu des sommes colossales qui sont consacrées aux subventions préjudiciables accordées à des activités océaniques non durables.

38. Depuis 2008, le FEM et ses organismes d'exécution ont utilisé avec succès un large éventail d'instruments de subvention et d'autres instruments tels que la dette, les fonds propres et les garanties pour attirer les investissements du secteur privé et obtenir des retombées bénéfiques pour l'environnement mondial. Un programme efficace, l'Initiative pour le financement de la diversité biologique mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a contribué à mobiliser plus d'un milliard de dollars au profit de la nature dans 41 pays depuis 2018 et travaille actuellement avec 91 pays supplémentaires pour appuyer les plans nationaux de financement de la biodiversité qui débloquent de nouveaux investissements en faveur de la nature, y compris l'océan, et réduiront les dépenses qui nuisent à la biodiversité.

39. La phase actuelle de la Caisse du FEM (huitième reconstitution des ressources) s'appuie sur les résultats obtenus avec un programme mondial de financement mixte (instruments autres que les subventions), qui dispose actuellement d'une enveloppe de 195 millions de dollars pour réduire les risques des structures financières, accélérer l'utilisation du financement mixte en faveur d'activités bénéfiques pour l'environnement mondial et mobiliser les investissements des acteurs privés et des marchés de capitaux aux niveaux mondial et national. Le domaine d'intervention « eaux internationales » du FEM, qui favorise la coopération transfrontalière dans les écosystèmes marins et les écosystèmes d'eau douce, est l'un des cinq domaines d'intervention clés du FEM. Celui-ci contribue également aux projets marins et côtiers dans le cadre des domaines d'intervention « changements climatiques », « biodiversité » et « produits chimiques et déchets ». La neuvième période de reconstitution des ressources de la Caisse du FEM, actuellement en cours, est une occasion cruciale de maximiser les financements sous forme de subventions et autres pour permettre aux pays en développement de conserver et d'exploiter durablement

l'océan, notamment en soutenant l'Accord sur la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

40. Bien que de nombreuses initiatives de financement durable de l'action pour l'océan aient été lancées avec succès ces dernières années, il n'existe actuellement aucune plateforme consacrée au financement de cette action capable de collecter et de mettre en commun de nouvelles sources de capitaux, telles que les prélèvements de solidarité, les redevances et les paiements pour services liés aux écosystèmes, auprès des industries qui utilisent le plus l'océan ou en dépendent le plus en vue d'appuyer la gestion durable de l'océan et d'opérer un changement systémique en matière de financement. Une telle plateforme de financement pourrait constituer un élément majeur d'un écosystème plus large de financement de l'action pour l'océan, en offrant la possibilité de renforcer la cohérence et la coordination de la mobilisation des ressources et d'augmenter l'octroi de fonds.

41. Une plateforme consacrée au financement de l'action pour l'océan pourrait être suffisamment grande et dotée de ressources suffisantes pour attirer d'énormes investissements de la part d'institutions financières et d'investisseurs institutionnels, tout en disposant de la souplesse nécessaire pour allouer ces fonds en fonction des besoins dans différents secteurs et régions afin de favoriser au mieux la santé de l'océan. Elle pourrait octroyer des fonds grâce à l'emprunt, à des actions, à des polices d'assurance et plus largement au transfert de risque. Elle devrait absolument être étroitement coordonnée avec les mécanismes de financement existants afin de renforcer les cadres de gouvernance de l'océan et de mettre au point des stratégies prometteuses telles que le financement mixte, les obligations bleues, les crédits carbone et biodiversité et les conversions de dettes.

42. La troisième difficulté est que l'adoption limitée de cadres et de lignes directrices communs pour les gouvernements, les institutions financières, les investisseurs privés et les entreprises freine les investissements en faveur d'une économie océanique durable.

43. Pour y remédier, on pourrait élaborer et mettre en œuvre à grande échelle des lignes directrices et des principes communs qui aident à définir ce qu'est un investissement durable dans l'économie océanique.

44. L'élaboration et la mise en œuvre de taxonomies et de cadres communs qui définissent les types d'investissements et d'activités conformes aux principes de l'économie océanique durable progressent. Ces cadres sont essentiels car ils permettent de guider la prise de décision et d'apporter une plus grande certitude sur ce qui constitue un investissement durable et approprié dans l'océan. Les cadres et les taxonomies sont des outils majeurs s'agissant de suivre les investissements en faveur de l'océan de manière organisée afin de faciliter le suivi et la coordination de ce secteur souvent encombré et désorganisé. Il s'agit maintenant de diffuser largement les cadres et de s'assurer qu'ils sont compris et appliqués.

45. Les Principes de financement de l'économie océanique durable constituent le premier cadre de référence au monde destiné aux banques, aux assureurs et aux investisseurs permettant de financer l'économie océanique durable. Dévoilés en 2018, ils encouragent les institutions financières à mettre en œuvre l'objectif de développement durable n° 14 et établissent des normes spécifiques à l'océan, permettant ainsi au secteur financier de prendre des décisions avec assurance concernant les investissements durables liés à l'océan. Ils sont hébergés par l'Initiative de collaboration du PNUE avec le secteur financier, qui a produit des ressources et des documents d'orientation, y compris des orientations sectorielles, pour permettre aux institutions financières de mener leurs activités tout en appliquant les Principes.

46. La taxonomie européenne des activités durables vise à guider l'examen et la sélection des investissements dans l'océan en définissant les secteurs, les segments et les objectifs acceptables. Elle contribue à influencer d'autres efforts menés, notamment au sein des banques multilatérales de développement, pour normaliser la prise de décision en matière de financement de l'action pour l'océan sur les marchés mondiaux.

47. Le Protocole pour les investissements dans l'océan, élaboré par l'Ocean Stewardship Coalition du Pacte mondial des Nations Unies, est un cadre destiné à aider les institutions financières, les gouvernements et les entreprises à mieux comprendre les possibilités d'investissement durable dans l'océan. Il définit des mesures sectorielles alignées sur les meilleures pratiques, les cadres politiques internationaux et les normes scientifiques, et vise à débloquer et à accroître les capitaux privés de sorte à développer l'économie océanique durable et à atteindre l'objectif de développement durable n° 14.

48. La quatrième difficulté est que les investisseurs manquent de données, d'informations et de connaissances pour prendre des décisions judicieuses et adaptées aux risques en matière d'investissement dans l'économie océanique durable.

49. Pour y remédier, on pourrait renforcer les connaissances, les données et les capacités en matière de santé de l'océan et de financement de l'action pour l'océan, en particulier dans les pays en développement, afin de faire évoluer les processus décisionnels et les activités en fonction des nouvelles connaissances sur les risques potentiels et les possibilités.

50. Le manque de données et d'informations est un obstacle majeur à l'obtention des fonds nécessaires pour réaliser des investissements durables dans l'océan. Il faut que les données et les capacités d'analyse soient suffisamment fines pour soutenir les cadres évolutifs de gouvernance de l'océan et fournir aux investisseurs les informations dont ils ont besoin pour prendre des décisions d'investissement judicieuses. Les expertes et experts du financement de l'action pour l'océan ont déterminé qu'il fallait améliorer les données sur les flux de financement, ce qui permettrait de mieux comprendre les lacunes en matière de financement et les priorités en matière d'investissement.

51. Le Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan, cofondé par l'Indonésie et la Fondation Charles Darwin pour les Galapagos, encourage les pays à élaborer et à mettre en œuvre une comptabilité nationale de l'océan afin de faciliter la transition vers une économie océanique durable. La comptabilité nationale de l'océan permet d'utiliser des données cohérentes et normalisées pour éclairer la prise de décision, la gestion, la planification et les investissements.

52. Une autre initiative récente, l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait à la nature, qui compte des dirigeantes et dirigeants d'institutions financières et d'entreprises de premier plan, a établi un cadre qui permet de combler les lacunes en matière de données grâce à l'obtention et à la publication des données des entreprises liées à l'océan et relatives aux risques, aux dépendances et aux incidences.

53. La cinquième difficulté est que des cadres peu favorables ne permettent pas d'attirer des investissements durables dans le domaine du financement de l'action pour l'océan.

54. Pour y remédier, on pourrait créer des cadres juridiques et réglementaires efficaces et stables et ainsi permettre l'investissement privé dans des activités durables liées à l'océan, décourager et réorienter les subventions préjudiciables et accélérer la transition vers une économie océanique durable.

55. Des cadres efficaces de gouvernance de l'océan sont les fondements d'une gestion durable de l'océan et de ses ressources. De tels cadres doivent tenir compte des politiques et des régimes réglementaires favorables au financement de l'action pour l'océan à tous les niveaux, voire les intégrer. Ces mesures pourraient concerner, entre autres, les incitations commerciales, les politiques budgétaires (par exemple, les impôts, les redevances, les amendes, les obligations et les subventions avantageuses) et l'investissement privé. Des cadres favorables et solides peuvent contribuer à ce que les flux financiers mondiaux produisent non plus des résultats négatifs mais des résultats positifs pour la nature, conformément aux buts et objectifs nationaux, régionaux et internationaux.

56. Le recensement, dans tous les secteurs, des cadres actuels de gouvernance de l'océan est une première étape cruciale en vue de définir les possibilités de créer un cadre plus favorable. De nombreux gouvernements ne disposent pas de ces informations ou ne les compilent pas de manière intégrée pour l'ensemble des principaux secteurs océaniques. Il est essentiel de souligner l'importance du renforcement de la capacité institutionnelle des gouvernements locaux à gérer efficacement les cadres juridiques et réglementaires, en particulier dans les pays en développement, grâce à une démarche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics.

57. Dans de nombreux pays, la société civile, les populations locales et le secteur privé jouent un rôle important dans les cadres de gouvernance de l'océan. Le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU, par l'intermédiaire de sa Division des affaires maritimes et du droit de la mer, aide les gouvernements à relever ces défis en préparant des études nationales sur la gouvernance de l'océan.

58. Le Groupe de haut niveau pour une économie océanique durable a mis au point un outil – les plans de gestion durable de l'océan – qui peut contribuer à la mise en place de cadres favorables et efficaces. Les plans, qui sont élaborés en consultation avec les populations et les entreprises locales, visent à garantir une gestion intégrée, inclusive et durable de 100 % des eaux intérieures. Ils peuvent inclure des mesures visant à créer un environnement propice et à renforcer les comptes statistiques sur l'océan, la planification de l'espace marin et les stratégies de financement durable de l'action en faveur de l'océan.

59. Le programme de la Charte bleue du Commonwealth a lancé un outil – l'évaluation rapide de l'état de préparation – fondé sur le cadre de transition vers une économie océanique durable élaboré par le PNUE. Cet outil propose une approche structurée, qui a été testée à Antigua-et-Barbuda et à Trinité-et-Tobago, pour évaluer si les gouvernements sont prêts à passer à une économie océanique durable.

60. La sixième difficulté est le manque de projets susceptibles de faire l'objet d'investissements et contribuant à une économie océanique durable, en particulier dans les pays en développement, bien que les capitaux d'investissement ne manquent pas à l'échelle mondiale.

61. Pour y remédier, on pourrait constituer une réserve de projets en faveur d'un océan durable pouvant faire l'objet d'investissements en utilisant des mécanismes qui combinent les subventions et les financements à des conditions favorables pour réduire les risques perçus et augmenter les rendements.

62. Historiquement, la plupart des interventions en faveur d'un océan durable nécessitent des subventions et ne génèrent pas de bénéfices suffisants, en particulier à court terme. De nombreux projets qui profitent à l'océan et génèrent un rendement financier sont trop petits pour être financièrement viables, compte tenu des coûts de la diligence raisonnable et d'autres coûts de transaction.

63. Des mécanismes de financement mixte tels que le Fonds mondial pour les récifs coralliens, un fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies qui

œuvre en partenariat avec les pays en développement, utilisent des subventions publiques et des dons pour réduire les risques d'investissement et contribuer à la constitution d'une réserve de projets océaniques durables et susceptibles de faire l'objet d'investissements. Le recours stratégique à des instruments de financement à des conditions favorables, tels que les prêts inférieurs aux taux du marché, les garanties de crédit et la prise en charge des premières pertes, peut également améliorer considérablement les profils de risque-rendement. La prise en compte de secteurs émergents tels que la biotechnologie marine et l'aquaculture durable peut contribuer à la constitution de réserves de projets océaniques durables et susceptibles de faire l'objet d'investissements.

64. L'Ocean Risk and Resilience Action Alliance a créé la Sea Change Impact Financing Facility afin d'attirer au moins un milliard de dollars d'investissements privés dans les écosystèmes côtiers et océaniques, en particulier dans les pays en développement, d'ici à 2030. Ce mécanisme vise à constituer une réserve de produits susceptibles de faire l'objet d'investissements en mettant en place des entités intermédiaires pour financer des activités océaniques durables.

65. Une autre initiative prometteuse, le Mécanisme de financement du capital naturel bleu, vise à constituer une réserve de solutions marines fondées sur la nature et susceptibles de faire l'objet d'investissements. Il s'agit notamment d'une assistance technique prenant la forme d'un appui sur le terrain afin de renforcer les capacités et de mettre les entreprises en relation avec des investisseurs potentiels. Le Mécanisme, qui est géré par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et financé par le Luxembourg, offre une assistance à la conception de projets afin d'aider les concepteurs et les entreprises à attirer des investissements privés.

66. L'Initiative Kiwa, menée par l'Agence française de développement, vise à renforcer la résilience des populations, des économies et des écosystèmes des îles du Pacifique face aux changements climatiques en promouvant et en soutenant des solutions fondées sur la nature. Lancée en 2020, elle gère un portefeuille de projets d'une valeur de plus de 75 millions d'euros, avec des pays et entités participants tels que l'Australie, le Canada, la France, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne. Des organisations régionales du Pacifique, notamment la Communauté du Pacifique, le Programme régional océanien de l'environnement et le bureau de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources pour l'Océanie, y participent également. Quelque 19 États et territoires du Pacifique sont éligibles aux subventions accordées dans le cadre de l'Initiative, et 23 projets (5 régionaux et 18 locaux) sont en cours actuellement.

IV. Solutions prometteuses pour la transition vers une économie océanique durable

67. Parmi les stratégies financières novatrices qui s'avèrent les plus efficaces, on trouve les obligations bleues, les conversions de la dette souveraine cotée en bourse détenue par le secteur privé en mesures en faveur de la nature, le financement mixte, les programmes de carbone bleu, l'assurance paramétrique et les mécanismes d'assistance technique, y compris les incubateurs et les accélérateurs.

A. Obligations bleues

68. En 2018, les Seychelles ont émis la première obligation bleue, une obligation destinée à favoriser la durabilité de l'océan, pour un montant de 15 millions de dollars. Elles ont pour cela bénéficié de l'appui de la Banque mondiale et du FEM

sous la forme d'une garantie de prêt de 5 millions de dollars et d'un prêt concessionnel supplémentaire de 5 millions de dollars qui les aidera à honorer leur dette, l'obligation ayant un taux d'intérêt nominal de 6,5 %. Quelque 12 millions de dollars ont été versés à la Banque de développement des Seychelles par l'intermédiaire de son Fonds d'investissement bleu destiné à aider les petites et moyennes entreprises dont les activités sont axées sur la santé de l'océan, avec des prêts allant jusqu'à 42 millions de roupies seychelloises (environ 3 millions de dollars). Les 3 millions de dollars restants ont été alloués au Blue Enterprise Fund du Seychelles Conservation and Climate Adaptation Trust, qui distribue les fonds sous forme de subventions pour venir en aide aux entreprises émergentes ou se trouvant à un stade précoce.

Tableau 1
Autres exemples d'obligations bleues

<i>Mécanisme</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Lieu</i>	<i>Description</i>
Obligation bleue	Obligation bleue nordique et balte	Banque nordique d'investissement	Huit pays membres des régions nordique et balte	L'obligation bleue nordique et balte notée AAA a été émise en janvier 2019 pour un montant de 2 milliards de couronnes suédoises (environ 200 millions de dollars) avec un taux d'intérêt nominal de 0,375 %. Les produits ont été principalement utilisés pour lutter contre la pollution de l'eau et favoriser l'adaptation aux changements climatiques liée à l'eau dans la mer Baltique. L'obligation a été sursouscrite plus de deux fois.
Obligation bleue	Obligation bleue Ørsted	Ørsted, NatWest Markets Plc et APG Asset Management	Europe	En 2023, Ørsted (une entreprise danoise spécialisée dans les énergies) a émis une obligation bleue de placement privé de 100 millions d'euros (5 ans, taux fixe de 3,625 %) pour soutenir financièrement la protection et la restauration de la biodiversité marine et côtière touchée par ses éoliennes offshore, et pour financer la décarbonation des navires de sa branche de transport maritime.
Obligation bleue	Obligations en faveur de la nature	The Nature Conservancy, des États Membres, des institutions financières, des populations et des organisations philanthropiques	Monde	Le programme d'obligations en faveur de la nature de The Nature Conservancy (anciennement obligations bleues) utilise les obligations bleues en coordination avec des conversions de dettes en mesures en faveur de la nature (tableau 2), le produit des obligations étant utilisé pour acheter et restructurer la dette souveraine. Ce modèle a été déployé au Belize (364 millions de dollars, Aa2), à la Barbade (146 millions de dollars, Aa2), aux Bahamas (300 millions de dollars) et au Gabon (500 millions de dollars). Ces

Mécanisme	Intitulé du projet	Partenaires	Lieu	Description
				obligations ont souvent été assorties d'une assurance paramétrique contre les catastrophes naturelles, d'une assurance contre les risques politiques ou de garanties de prêt afin d'améliorer la cote de crédit des obligations et de faciliter la conversion de dettes en mesures en faveur de la nature (voir la suite dans le tableau 2).

B. Conversions de dettes en mesures en faveur de la nature

69. Utilisées pour la première fois dans les années 1980, les conversions de dettes en mesures en faveur de la nature convertissent les dettes des pays en développement en engagements en faveur de la conservation. En 2023, la plus grande conversion de ce genre à ce jour a été réalisée en Équateur pour renforcer la conservation du milieu marin dans les îles Galapagos. Soutenu par Pew Bertarelli Ocean Legacy et d'autres partenaires, l'accord a permis de restructurer 1,6 milliard de dollars en un prêt de 656 millions de dollars financé par une obligation bleue émise par le Crédit suisse. L'obligation a été soutenue par une assurance contre le risque politique d'une valeur de 656 millions de dollars proposée par la United States International Development Finance Corporation (Société de financement du développement international des États-Unis) et par une garantie de prêt de 85 millions de dollars fournie par la Banque interaméricaine de développement.
70. En plus de réduire la dette de l'Équateur d'un milliard de dollars, la conversion de dettes permettra de débloquer 323 millions de dollars pour la conservation de la réserve marine des Galapagos, qui seront alloués par le fonds indépendant Galapagos Life Fund sous la forme de distributions annuelles pendant 18 ans à partir de 2023. Elle permettra également de constituer un fonds dont le revenu servira à financer les activités de conservation de la réserve marine au-delà de 2040.
71. Il convient d'établir une distinction importante entre les conversions de dettes liées à la dette souveraine bilatérale et les conversions de dettes liées à la dette souveraine cotée détenue par le secteur privé. Le premier type de conversions constitue une annulation de la dette de facto (qui représente dans les budgets des créanciers le même coût que l'octroi de subventions), tandis que le second type n'implique pas nécessairement un coût pour le secteur public puisque ces conversions portent sur des dettes privées (bien que, dans la pratique, il nécessite souvent que les créanciers multilatéraux ou bilatéraux améliorent les termes du crédit du secteur public).

Tableau 2
Autres exemples de conversions de dettes en mesures en faveur de la nature

Mécanisme	Intitulé du projet	Partenaires	Lieu	Description
Conversion de dettes en mesures en faveur de la nature	Obligations en faveur de la nature	The Nature Conservancy, des États Membres, des institutions financières, des populations et des	Monde	(suite du tableau 1) Avec l'aide des obligations bleues et d'autres mécanismes financiers coordonnés, The Nature Conservancy a obtenu des conversions de dettes en mesures en faveur de la nature aux Seychelles

<i>Mécanisme</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Lieu</i>	<i>Description</i>
		organisations philanthropiques		(22 millions de dollars restructurés, 5 millions de dollars débloqués), au Belize (553 millions de dollars restructurés, 180 millions de dollars débloqués), à la Barbade (150 millions de dollars restructurés, plus de 50 millions de dollars débloqués), au Gabon (500 millions de dollars restructurés, 163 millions de dollars débloqués) et aux Bahamas (300 millions de dollars restructurés, 124 millions de dollars débloqués). Le produit procure généralement des répartitions annuelles sur une période déterminée et permet de constituer un fonds destiné à fournir un appui à plus long terme.
Conversion de dettes en mesures en faveur de la nature	Conversion de dettes en mesures en faveur de la nature en Indonésie	Indonésie, États-Unis d'Amérique, Yayasan Konservasi Alam Nusantara, Yayasan Konservasi Cakrawala Indonesia, Conservation International, The Nature Conservancy et Fonds mondial pour les récifs coralliens	Indonésie	Conclu en août 2024, cet accord réduira les remboursements de la dette indonésienne envers les États-Unis de 35 millions de dollars sur neuf ans, à condition que le Gouvernement indonésien utilise ces fonds pour protéger et restaurer les écosystèmes de récifs coralliens dans le pays, en particulier dans le paysage marin de Bird's Head, les Petites îles de la Sonde et le paysage marin de Sunda Banda. Il s'agit de la première conversion de dettes en mesures en faveur de la nature consacrée aux récifs coralliens et elle a bénéficié d'une assistance technique financée par le programme du Fonds mondial pour les récifs coralliens en Indonésie.

C. Financement mixte

72. Le financement mixte peut être défini comme le fait d'utiliser des capitaux catalytiques provenant de sources publiques ou philanthropiques pour accroître les investissements du secteur privé dans les pays en développement afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Grâce au financement mixte, les gouvernements peuvent œuvrer avec des partenaires, y compris des philanthropes, des entreprises et des investisseurs, afin de réduire les risques et de débloquer des investissements privés pour obtenir des résultats bénéfiques pour l'océan.

73. Le Fonds mondial pour les récifs coralliens est un exemple de mécanisme de financement mixte axé sur les écosystèmes côtiers. Lancé en 2020, il combine des subventions, des dettes et des capitaux provenant de sources publiques et privées pour investir dans la conservation de récifs coralliens résilients face aux changements climatiques. Il déploie stratégiquement ces modalités de manière coordonnée pour aider les entreprises dont les activités sont bénéfiques à l'océan ou aux récifs,

notamment par la constitution de réserves de projets, créer des cadres favorables, provoquer les changements politiques nécessaires, améliorer les connaissances et renforcer les capacités en matière de financement de l'action pour l'océan.

74. Le Fonds mondial pour les récifs coralliens a obtenu 240 millions de dollars de subventions et d'investissements et a contribué à la conservation des coraux dans plus de 20 pays à travers le monde. D'ici à 2030, il entend mobiliser jusqu'à 3 milliards de dollars de financements publics et privés pour aider plus de 400 entreprises et mécanismes financiers dont les activités sont bénéfiques aux récifs. Pour que les mécanismes de financement mixte soient efficaces à long terme, il est essentiel de faire preuve de transparence quant à la gestion des fonds et aux critères de sélection des projets.

Tableau 3
Autres exemples de financement mixte

<i>Mécanisme</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Lieu</i>	<i>Description</i>
Financement mixte	Alliance mondiale pour le financement mixte du sommet du G20 à Bali	Indonésie (hôte), Canada, Émirats arabes unis, Fidji, France, Kenya, Luxembourg, République démocratique du Congo, Sri Lanka (États Membres fondateurs), Réseau des solutions pour le développement durable, PNUD et Tony Blair Institute for Global Change	Monde	Conçue lors du sommet du G20 à Bali en 2022 et lancée en 2024, l'Alliance mondiale pour le financement mixte a pour mission de développer et reproduire les instruments de financement mixte pour les pays en développement en accélérant les investissements, de moderniser le système de financement du développement en réduisant les coûts de transaction, d'exploiter de nouvelles possibilités de financement de la transition, de renforcer les capacités et de consolider les réseaux dans tous les secteurs concernés. L'initiative est menée par l'Indonésie et se concentrera sur tous les objectifs de développement durable dans les pays en développement.
Financement mixte	Fenêtre du FEM pour les instruments autres que les subventions	Partenariat avec le FEM	Monde	La fenêtre du FEM pour les instruments autres que les subventions a combiné les ressources du FEM avec les fonds des partenaires pour soutenir les obligations bleues, les obligations liées à des espèces et d'autres mécanismes.

D. Programmes « carbone bleu »

75. Les écosystèmes océaniques sont des atouts essentiels pour atténuer les changements climatiques. Certains types d'écosystèmes marins, en particulier les zones humides côtières et les herbiers marins, piègent le carbone à des concentrations jusqu'à 10 fois supérieures à celles des forêts tropicales humides. Ce service écosystémique peut être monétisé sous forme de crédits dans des marchés du carbone volontaires ou réglementés afin de soutenir financièrement les activités de conservation et les populations voisines. Dans le contexte marin, ces programmes

sont souvent appelés programmes « carbone bleu ». Lors de leur mise en œuvre, il convient de veiller à ne pas perturber l'équilibre du pH nécessaire au maintien de la diversité biologique des mers et à atteindre l'objectif à moyen terme de neutralité en matière d'émissions de carbone.

76. Par exemple, le programme Delta Blue Carbon, dirigé par le Département des forêts du Sind, restaure et protège les mangroves dans le delta de l'Indus au Pakistan et constitue le plus grand programme « carbone bleu » au monde à ce jour. Depuis la création du programme en 2015, 86 409 hectares de mangroves ont été replantés et 21 000 emplois ont été créés, et, dans le même temps, une gestion inclusive et des bénéfices sociaux de grande envergure ont été obtenus. Les premiers crédits de Delta Blue Carbon ont été émis en 2020, et depuis lors, la demande a dépassé l'offre de plus de 50 %.

77. Le succès de Delta Blue Carbon montre qu'il est possible d'étendre les programmes « carbone bleu » et illustre la façon dont ils peuvent contribuer à financer les activités menées en faveur de plusieurs objectifs de développement durable et d'autres objectifs sociaux et environnementaux. Si les crédits vendus dans le cadre du programme s'élèvent en moyenne à environ 13 dollars la tonne à ce jour, les prix de vente des crédits individuels ont atteint jusqu'à 50 dollars la tonne, ce qui indique un potentiel de hausse important pour ces marchés au niveau mondial.

Tableau 4

Autres exemples de programmes « carbone bleu »

<i>Mécanisme</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Lieu</i>	<i>Description</i>
Carbone bleu	Mikoko Pamoja	Association for Coastal Ecosystem Services, Institut Earthwatch, Edinburgh Napier University, Kenya Forest Service, Plan Vivo Foundation, Prifysgol Bangor University, Kenya Marine and Fisheries Research Institute, World Wide Fund for Nature International et PNUE	Kenya	Il s'agit de la première initiative mondiale sur le carbone bleu, qui a été lancée en 2010. Au total, 1 081 ménages y ont participé, 21 000 tonnes de dioxyde de carbone ont été stockées et 117 hectares ont été conservés. Le programme a généré 210 000 dollars de revenus pour les populations locales. Mikoko Pamoja a été suivi par d'autres projets de plus grande envergure sur le carbone bleu au Kenya, notamment un projet axé sur la forêt bleue de Vanga.
Carbone bleu	Vida Manglar	Conservation International, Corporación Autónoma Regional de los Valles del Sinú y del San Jorge, Corporación Autónoma Regional de Sucre,	Colombie	Le projet – le premier projet « carbone bleu » à avoir été vérifié et enregistré par le Verra Verified Carbon Standard – prévoit de séquestrer un million de tonnes de dioxyde de carbone en protégeant 7 561 hectares de mangroves et de marais. Lors de la première série de ventes du programme en 2021, tous les crédits disponibles ont

Mécanisme	Intitulé du projet	Partenaires	Lieu	Description
		Instituto de Investigaciones Marinas y Costeras et Fundación Omacha		été vendus à 15 dollars/crédit pour un total d'environ 300 000 dollars.

E. Assurance paramétrique

78. Plusieurs écosystèmes marins, dont beaucoup séquestrent le carbone, sont importants pour la protection des côtes contre les tempêtes. Les mangroves offrent une protection contre les crues représentant une valeur estimée de 855 milliards de dollars à l'échelle mondiale et peuvent réduire les dommages causés par un seul événement de plusieurs milliards de dollars. Sans les récifs coralliens, les dommages causés par les inondations côtières doubleraient.

79. Des polices d'assurance paramétriques peuvent être utilisées pour restaurer les récifs coralliens après des tempêtes dévastatrices afin qu'ils puissent continuer à rendre cet important service écosystémique. Grâce à des programmes d'assurance paramétrique, les parties prenantes intéressées par la protection des côtes peuvent contribuer à un fonds d'assurance qui effectue des paiements pour restaurer les récifs coralliens endommagés lorsque certains paramètres liés aux aléas sont réunis (vitesse du vent, pics de température ou autres événements météorologiques, par exemple). Les polices et initiatives d'assurance paramétrique peuvent également contribuer à la résilience des populations côtières se livrant à la pêche et à l'aquaculture, en les aidant à faire face aux risques ou à se relever, assurant ainsi une meilleure gestion et réduisant les dégâts que l'environnement pourrait subir.

80. En janvier 2024, Willis Towers Watson (l'émetteur de la police) a travaillé en partenariat avec la Fondation Vatuvara des Fidji (le titulaire de la police) sur une police d'assurance paramétrique dans les îles Lau des Fidji qui distribuera jusqu'à 450 000 dollars pour soutenir la restauration des récifs et fournir une assistance aux populations lorsque des cyclones tropicaux frappent. Cette initiative soutenue par le FEM dans les îles Lau est le premier programme d'assurance paramétrique de ce type à être mis en œuvre dans le Pacifique et le premier à apporter un soutien à la fois à la restauration des récifs et aux populations.

Tableau 5

Autres exemples d'assurance paramétrique

Mécanisme	Intitulé du projet	Partenaires	Lieu	Description
Assurance paramétrique	Protection des récifs du Quintana Roo	The Nature Conservancy, Swiss Re et Coastal Zone Management Trust	Mexique	Lancée en 2018, il s'agit de la toute première police d'assurance paramétrique pour la conservation marine. Les propriétaires d'hôtels de l'État du Quintana Roo au Mexique ont collaboré à une initiative facilitée par The Nature Conservancy pour contribuer à un fonds d'assurance émis par Swiss Re. Le premier versement (de 800 000 dollars pour la restauration des

<i>Mécanisme</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Lieu</i>	<i>Description</i>
				récifs) a été déclenché par l'ouragan Delta en 2020.
Assurance paramétrique	Save The Waves	Gouvernement canadien, Ocean Risk and Resilience Action Alliance, Swiss Re, Save the Waves et Blue Planet Fund	El Salvador	Avec le concours de partenaires, dont le Canada, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Ocean Risk and Resilience Action Alliance, Save the Waves met au point un programme d'assurance paramétrique pour aider les populations côtières à compenser les pertes de revenus causées par les cyclones tropicaux.
Assurance paramétrique	Fonds pour la durabilité des océans et de l'aquaculture dans les Caraïbes	Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes et Banque mondiale	Grenade et Sainte-Lucie	Le Fonds pour la durabilité des océans et de l'aquaculture dans les Caraïbes vient en aide aux petits pêcheurs des Caraïbes en leur offrant rapidement des indemnités en cas de perte de matériel due aux ouragans. Ces indemnités sont bénéfiques pour les moyens de subsistance des pêcheurs et la sécurité alimentaire des populations côtières à la suite de catastrophes, et garantissent dans le même temps que l'activité de pêche reste durable après la survenue de tempêtes.
Assurance paramétrique	Réduire la vulnérabilité des populations côtières grâce à l'assurance des récifs coralliens	Ministère indonésien de la mer et des pêches, Ocean Risk and Resilience Action Alliance, Swiss Re et PNUD	Indonésie	Le programme d'assurance des récifs coralliens du PNUD vise à réduire la vulnérabilité des populations côtières indonésiennes à faibles revenus face aux catastrophes climatiques. Parallèlement, il permet d'établir un mécanisme de réparation des structures récifales au lendemain de catastrophes.

F. Assistance technique

81. Les contraintes en matière de capacités, y compris dans les cadres de gouvernance de l'océan, limitent souvent les possibilités d'investissement ou de croissance du marché pour les projets qui contribuent à la santé de l'océan. Il est possible d'améliorer les perspectives et de renforcer la propension à investir en offrant une assistance technique qui fournisse aux décideurs politiques, aux gestionnaires et aux propriétaires d'entreprises les connaissances et les ressources dont ils ont besoin pour créer des cadres favorables et transformer les initiatives en petites et moyennes entreprises désireuses d'investir. L'assistance technique, qui est essentielle pour constituer des réserves de projets susceptibles de faire l'objet d'investissements et pour accéder aux capitaux, permet également de relever un grand nombre des défis décrits à la section III concernant les cadres de gouvernance de l'océan, les données, les capacités et le partage des connaissances.

82. Lancé en 2022 par le Mesoamerican Reef Fund, avec l'appui du Fonds mondial pour les récifs coralliens et en partenariat avec d'autres fonds environnementaux dans

les Caraïbes occidentales, MAR+Invest est un mécanisme de développement d'entreprises et de financement qui est axé sur l'élaboration de solutions commercialement viables pour soutenir le récif mésoaméricain, le deuxième plus grand récif corallien au monde. Il fournit une assistance technique grâce à plusieurs approches, y compris un appui opérationnel qui a permis de mobiliser des investissements en faveur de plusieurs entreprises.

83. La croissance rapide de MAR+Invest montre que des mécanismes d'assistance technique sont attendus pour encourager l'investissement privé. Son bilan témoigne également de la viabilité et de l'efficacité de ces approches qui, si elles sont étendues, peuvent avoir des effets systémiques sur les problèmes de financement de l'action pour l'océan en termes de capacités, de conditions favorables et de constitution de réserves.

Tableau 6
Autres exemples d'assistance technique

<i>Mécanisme</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Lieu</i>	<i>Description</i>
Assistance technique	Programmes d'assistance qui visent à répondre aux besoins stratégiques des États en développement en matière de gouvernance de l'océan et de droit de la mer	Norvège (Agence norvégienne de coopération pour le développement) et Division des affaires maritimes et du droit de la mer	Monde	Ce mécanisme aide les pays en développement à renforcer leurs capacités stratégiques en matière de gouvernance de l'océan en vue du développement d'économies océaniques durables. L'assistance fournie comprend la réalisation d'études nationales sur la gouvernance de l'océan, l'élaboration de cadres nationaux de gouvernance de l'océan et le développement des capacités humaines correspondantes.
Assistance technique	Plan d'action pour des océans sains et des économies bleues durables	Banque asiatique de développement et World Wide Fund for Nature International	Asie	Le Plan d'action pour des océans sains et des économies bleues durables s'appuie sur le portefeuille d'investissements et d'assistance technique de la Banque asiatique de développement, qui, entre 2016 et 2018, a totalisé 1,9 milliard de dollars, dont la majeure partie a été allouée à la réduction de la pollution marine d'origine terrestre. Il contient l'engagement d'augmenter le financement et l'assistance technique pour les projets relatifs à la santé de l'océan et à l'économie marine à hauteur de 5 milliards de dollars entre 2019 et 2024.
Assistance technique	Économies de l'océan et stratégies commerciales : atelier d'échange d'expériences des Caraïbes et de	Division des affaires maritimes et du droit de la mer, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le	Barbade, Belize et Costa Rica	L'initiative aide les pays en développement à bénéficier de retombées économiques en promouvant le commerce dans des secteurs économiques axés sur l'océan, dans le cadre d'une meilleure gouvernance de l'océan. Elle a permis de soutenir

<i>Mécanisme</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Lieu</i>	<i>Description</i>
	l'Amérique centrale – Regarder en arrière et aller de l'avant	développement et Compte pour le développement		l'analyse des marchés et des chaînes de valeur, l'élaboration de politiques d'utilisation durable des ressources et la création de labels nationaux de produits de la mer et d'aquaculture durables et responsables afin d'intégrer les primes bleues dans les chaînes de valeur.
Assistance technique	Programme Foresterie, changement climatique et biodiversité	Agence française de développement, Expertise France, Union européenne	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Par son volet d'assistance technique, le programme Foresterie, changement climatique et biodiversité vise à lever des fonds et à favoriser la coopération régionale pour aider la Papouasie-Nouvelle-Guinée à opérer sa transition énergétique et à protéger sa biodiversité. L'assistance technique, fournie par Expertise France, permet de recenser les futures possibilités de cofinancement sous forme de subventions et de prêts à des conditions favorables.
Assistance technique	Programme Common Oceans – mobilisation novatrice du secteur privé dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale	Conservation International, FAO et World Wide Fund for Nature International	Monde, région Pacifique	Le programme permet au secteur de la pêche de se mobiliser et d'investir dans une action collective visant à résoudre les problèmes de durabilité à l'échelle mondiale ou dans l'ensemble des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, d'accroître la visibilité des initiatives existantes, de promouvoir de nouvelles idées et de tester des modèles, des approches et des mesures d'incitation, y compris des mesures novatrices de financement et d'atténuation des risques, afin d'améliorer la mobilisation du secteur privé grâce à des investissements contribuant à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.
Assistance technique et renforcement des capacités	Réseau mondial pour le renforcement des capacités en vue d'améliorer l'accès des petites entreprises de pêche aux services financiers	Association de crédit agricole et rural pour l'Afrique, Association de crédit agricole et rural pour l'Asie et le Pacifique et FAO	Monde	Le réseau mondial cherche à renforcer la capacité des décideuses et décideurs politiques, des prestataires de services financiers et des organisations de pêcheurs et d'agriculteurs à mettre au point et à mettre en œuvre des solutions financières pour les petits producteurs.

V. Conclusions et recommandations

84. Si la croissance rapide de l'économie océanique offre des possibilités, et présente notamment des avancées en matière de développement, d'emploi et de sécurité alimentaire, une croissance non durable exercera une pression accrue sur l'océan, ce qui pourrait rapprocher des systèmes océaniques entiers de points de bascule irréversibles. Le maintien du statu quo met gravement en péril la santé de l'océan, les modèles économiques existants et les personnes qui dépendent de l'océan pour leurs moyens de subsistance et leur sécurité alimentaire.

85. Le développement d'une économie océanique durable est ralenti par un manque de financement alarmant. Selon le Forum économique mondial, 175 milliards de dollars sont nécessaires chaque année pour atteindre l'objectif de développement durable n° 14 d'ici à 2030 ; or, entre 2015 et 2019, moins de 10 milliards de dollars ont été investis au total. Par conséquent, les solutions et stratégies financières novatrices, telles que celles décrites ci-dessus, doivent être reproduites et considérablement étendues.

86. Des recommandations concrètes visant à accélérer la transition vers une économie océanique durable sont présentées ci-après.

87. **Flux financiers internationaux.** Encourager tous les pays qui en ont la capacité à poursuivre leurs efforts pour accroître le financement de l'économie océanique durable, y compris par l'intermédiaire de l'aide publique au développement, et à mobiliser de nouvelles ressources, en particulier des ressources du secteur privé, en faveur des pays en développement, y compris les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, et les organisations régionales, conformément à la cible 19 a) du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

88. **Mobilisation des ressources nationales.** Se servir de la finance internationale comme d'un catalyseur propre à mobiliser davantage de ressources nationales publiques et privées en soutenant des politiques budgétaires appropriées, la comptabilisation du capital naturel, le paiement pour services liés aux écosystèmes, les investissements dans des solutions fondées sur la nature, les marchés du carbone bleu à haute intégrité et l'amélioration des cadres fiscaux qui élargissent les assiettes fiscales et réduisent la fraude fiscale.

89. **Subventions préjudiciables.** Éliminer, supprimer progressivement ou réformer les mesures d'incitation, y compris les subventions, qui sont préjudiciables à la biodiversité et réorienter ces fonds vers des activités telles que les investissements financiers novateurs qui favorisent l'utilisation durable de l'océan.

90. **Cadres politiques.** Financer la mise en œuvre effective des cadres politiques nationaux et internationaux, y compris le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et le cadre du droit de la mer, afin de favoriser une action pour l'océan porteuse de transformations et un changement systémique dans la gouvernance de l'océan.

91. **Partenariats pour une économie océanique durable.** Collaborer avec tous les secteurs et avec l'ensemble de la société, y compris les peuples autochtones, les populations locales, les femmes et les filles, les jeunes et les personnes handicapées, pour faire de la transition bleue une réalité.

92. **Principes communs et taxonomies.** Appliquer des lignes directrices et des principes communs pour définir et suivre les investissements durables dans l'économie océanique.

93. **Données, connaissances et capacités.** Renforcer les connaissances, améliorer les données et renforcer les capacités en matière de gouvernance et de santé de l'océan et de financement de l'action pour l'océan, en particulier dans les pays en développement, afin d'améliorer la prise de décision.

94. **Cadres favorables.** Créer des cadres juridiques et réglementaires efficaces et stables qui soutiennent et rationalisent les financements publics, internationaux et nationaux et permettent aux investissements privés de soutenir les activités océaniques durables.

95. **Réserve de projets susceptibles de faire l'objet d'investissements.** Constituer une réserve de projets océaniques durables et susceptibles de faire l'objet d'investissements en utilisant des mécanismes qui associent des subventions et des financements à des conditions favorables à d'autres instruments financiers tels que des garanties, des assurances et des mécanismes de prise en charge des premières pertes afin de réduire les risques et d'augmenter les rendements, en assurant la coordination et l'adéquation stratégique entre les acteurs mondiaux et les pays.

96. **Mécanisme de financement de l'action pour l'océan.** Mettre au point, développer et mettre en place un mécanisme mondial de financement de l'action pour l'océan afin de mobiliser d'importantes ressources supplémentaires provenant de sources privées, notamment des prélèvements de solidarité, des redevances et des paiements pour services liés aux écosystèmes, et investir ces ressources au moyen de stratégies de financement mixte dans des activités océaniques durables et éprouvées qui contribueront à remédier au manque de financement de l'action pour l'océan et à opérer la transition bleue.

97. Les enseignements tirés du secteur mondial de la santé, notamment de l'Alliance Gavi, du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et d'Unitaid, suggèrent que les partenaires mondiaux de l'océan, notamment le FEM et d'autres fonds et initiatives existants, pourraient travailler en collaboration avec un mécanisme mondial de financement de l'action pour l'océan pour piloter l'application de ces recommandations.

98. Les principes qui guideront la mise en place de ce mécanisme mondial de financement de l'action pour l'océan, appelé mécanisme unique de financement de l'action pour l'océan, sont les suivants :

a) Des modèles de financement évolutifs fondés sur les contributions des industries qui utilisent l'océan et les finances nationales, qui réduiraient la dépendance à l'égard de l'aide publique au développement ;

b) Des solutions de financement « gagnant-gagnant-gagnant » pour les personnes, l'industrie et les écosystèmes océaniques ;

c) Un financement efficace et inclusif et une réduction des risques pour les projets existants et nouveaux à l'aide d'une stratégie de financement mixte (subventions, assistance technique, garanties, obligations, dette, capitaux propres, assurance paramétrique, etc.) ;

d) La pleine participation des pays en développement à la conception et à la prise de décision ;

e) Une gouvernance indépendante et un financement accessible en temps voulu ;

f) Des partenariats public-privé menés par une « coalition de partenaires volontaires » ;

g) Des instruments de financement flexibles permettant de combler le « chaînon manquant » (c'est-à-dire des investissements de 1 à 10 millions de dollars

dans les petites et moyennes entreprises des pays en développement afin d'aider ces entreprises à attirer des investissements privés).

99. Une coalition de partenaires publics et privés, dirigée par des organismes des Nations Unies et des organisations internationales, a entamé des consultations sur la mise au point d'un tel mécanisme, qui compléterait et appuierait d'autres initiatives de financement de l'action pour l'océan et collaborerait avec elles dans le cadre d'un écosystème plus large de financement. L'édition 2025 de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 sera l'occasion de présenter le processus de mise au point et le lancement potentiel de ce mécanisme mondial de financement de l'action pour l'océan à temps pour l'édition suivante. Cela permettrait au mécanisme de contribuer à un dernier effort visant à atteindre les objectifs mondiaux et nationaux d'ici à 2030, tout en étant bien positionné pour contribuer au programme de l'après-2030.

VI. Questions pour orienter les débats

100. Les questions suivantes peuvent contribuer à orienter les débats de la table ronde Action pour l'océan intitulée « Mobiliser des financements pour les initiatives océaniques à l'appui de l'objectif de développement durable n° 14 » :

a) Quelles stratégies « gagnant-gagnant-gagnant » pourraient être adoptées pour faire en sorte qu'une économie océanique robuste et en pleine croissance profite aux populations, aux entreprises qui dépendent de l'océan et à la santé de l'océan ?

b) Pourquoi l'objectif de développement durable n° 14 est-il l'objectif le moins financé ? Qu'est-ce qui peut être fait pour remédier à ce manque de financement ou nettement le réduire ?

c) Comment utiliser le financement public pour débloquer des investissements privés dans des activités menées en faveur de l'océan et réduire les risques y relatifs ?

d) Une nouvelle plateforme mondiale de financement de l'action pour l'océan peut-elle être mise en place pour servir de centre de coordination afin de rendre ce financement plus cohérent et de mobiliser de nouvelles sources de capitaux, y compris des prélèvements de solidarité, des redevances et des paiements pour services liés aux écosystèmes, tout en fournissant des subventions et un financement flexible et facilement accessible ainsi qu'en réduisant les risques pour les projets existants et les nouveaux projets ?

e) Les conversions de dettes en mesures en faveur de la nature peuvent-elles être étendues pour aider les gouvernements à se libérer de leurs obligations et à soutenir des investissements durables dans l'océan ? Quels enseignements peut-on tirer des conversions déjà en place ?

f) Dans le contexte politique et budgétaire actuel, comment les pays peuvent-ils s'éloigner des subventions préjudiciables et encourager les activités, y compris les stratégies financières novatrices, qui favoriseront une utilisation durable de l'océan ?

g) Quels sont les outils disponibles (par exemple, les stratégies et les plans d'action nationaux pour la biodiversité, les plans de financement de la biodiversité, les plans de gestion durable de l'océan, etc.) pour aider les pays à mettre en place des cadres favorables et efficaces afin d'accélérer la transition bleue ? Existe-t-il des exemples de changements politiques qui font la différence au niveau national ou local ?

h) Comment la communauté du financement de l'action pour l'océan peut-elle constituer des réserves de projets océaniques susceptibles de faire l'objet d'investissements, durables et inclusifs ? Quelles approches (par exemple, financement mixte, financement à des conditions favorables, assistance technique, services de conseil, incubateurs, accélérateurs, etc.) ont été couronnées de succès dans le développement de ces projets ?

i) Quelles sont les pratiques exemplaires qui ont permis de libérer le potentiel d'une économie océanique durable et inclusive ?

j) Comment la communauté internationale peut-elle faire en sorte que les pays en développement, en particulier, aient accès à la science, aux données et à la technologie dont ils ont besoin pour favoriser leur transition vers une économie océanique durable ?
